

LE SERVICE AUTORISATIONS D'URBANISME S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ POUR :



Améliorer et adapter en continu
le service aux usagers



Garantir **une rapidité et une fluidité**
d'instruction des demandes



Assurer **la sécurité juridique**
des projets déposés

© D PAYSAGE et Fourier Tirard architectes

CUA Communauté
Urbaine
d'**Alençon**

www.cu-alencon.fr

UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION POUR VOUS



Dans vos demandes
d'autorisations d'urbanisme



un **SUIVI**
dans l'élaboration
de votre dossier



une **1^{ère} réponse**
sous **5 JOURS**
ouverts maximum



des
CONSEILS
personnalisés



Dans l'information
sur l'avancement de vos dossiers



un suivi en **TEMPS RÉEL**
de votre dossier **en ligne** sur
[http://www.cu-alencon.fr/
la-cua-a-votre-service/
urbanisme/construire-renover-amenager](http://www.cu-alencon.fr/la-cua-a-votre-service/urbanisme/construire-renover-amenager)

LES CHIFFRES

208

permis
de construire

715

déclarations
préalables

52

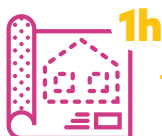
autorisations de
pose d'enseigne
commerciale

LIORATION CONTINUE

S ACCOMPAGNER...



Dans l'élaboration de vos projets



un **CONSEIL ARCHITECTURAL**,
gratuit pour tout
habitant demandeur



une **expertise**
garantissant
la **SÉCURITÉ** juridique
de votre projet



Dans une réelle proximité



Une **ÉQUIPE RÉACTIVE** dans
l'accompagnement
de vos projets



un **conseiller dédié**
à votre **ÉCOUTE**

RES-CLÉS EN 2018

97

rendez-vous
de conseil
architectural

61

constats de
conformité
effectués

+95%

des dossiers
font l'objet
d'un accord

LE PARCOURS DE VOTRE DOSSIER

1

Retrait d'une demande d'autorisation d'urbanisme

2

Possibilité **d'un conseil architectural gratuit** avant le dépôt de la demande

3

Dépôt de votre dossier en mairie

1 À 2

4

MOIS

**INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER
PAR LE SERVICE AUTORISATIONS
D'URBANISME (SAU)**

5

Décision après instruction

6

Affichage sur le terrain dès réception de l'autorisation

7

Travaux et signalement de toutes modifications au SAU

8

Déclaration de l'achèvement des travaux à la mairie



LA DÉMARCHE QUALITÉ, C'EST...

Depuis janvier 2017, le service Autorisations d'Urbanisme (SAU) de la Communauté Urbaine s'est engagé dans une démarche qualité qui vise une amélioration continue de la mission de service public d'instruction et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Celle-ci a donné lieu, depuis cette date, à :



UNE HARMONISATION

des pratiques avec les 30 communes



LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME intégrant traçabilité, suivi et évaluation des prestations délivrées

réalisation et analyse d'enquêtes de satisfaction, audits internes, mesures et analyses d'indicateurs, etc.



LA RÉALISATION DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

à l'attention des usagers et mairies



DES FORMATIONS

entre les mairies et le SAU, notamment sur le traitement des autorisations d'urbanisme à l'attention des élus de la Communauté Urbaine



LA RÉALISATION ET L'ANALYSE

d'enquêtes de satisfaction



Vous avez des observations,
suggestions, réclamations ?
Votre avis nous intéresse !



CONTACTEZ-NOUS !

**DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT**

Service Autorisations d'Urbanisme
6/8 rue des Filles Notre-Dame
61000 Alençon



02 33 32 41 53



AU@cu-alencon.fr

Ouvert du lundi au vendredi :
8h30 à 12h / 13h30 à 17h30
(sur rendez-vous)



**COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON
CONCERNÉES ET DOTÉES D'UN DOCUMENT URBANISME**

Alençon • Arçonnay • Cerisé • Champfleur • Ciral
Colombiers • Condé-sur-Sarthe • Cuissai • Damigny • Écouves
La Ferrière-Bochard • Gandelain • Hesloup • La Lacelle
Larré • Lonrai • L'Orée-d'Écouves • Ménil-Erreux
Mieuxcé • Pacé • La Roche-Mabile • Saint-Cénéri-le-Gérei
Saint-Denis-sur-Sarthon • Saint-Germain-du-Corbéis
Saint-Nicolas-des-Bois • Saint-Paterne-Le Chevain • Semallé
Valframbert • Villeneuve-en-Perseigne